

Siège social : Hôtel de Ville 95440 ECOUEN

Courriel: asso.ecouen.rando@gmail.com

Site internet: http://ecouen-rando.com



FICHE D'INSCRIPTION 2025 – 2026

	Première inscription	Renouvellement		
<u>NOM</u> : <u>Prénom</u> :				
NOM du tuteur légal : (si adhérent mineur)				
Date de naissance : /				
Adresse:				
Code Postal : Ville :				
Email:@				
Téléphone portable :				
Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :				
Nom: n° tél:				
Nom		n° tél :		
Certificat médical				
→ Pour toute première inscription, il convient de nous fournir un certificat médical vous				
autorisant à pratiquer la randonnée pédestre ou la marche nordique.				
→ Pour tout renouvellement d'inscription, le certificat médical est également demandé :				
- si vous avez répondu « oui » à un des items du questionnaire de santé (voir site).				
respons	dividuelle : 55 € niliale (possible à partir de 2 personn	de 28,25 € est proposée sous deux forn	nules :	
Total à pay	<u>er</u> :€ ☐ Chèq	ue (ordre ECOUEN RANDO)	pèces.	

→ A quelles activités pensez-vous participer ?

(réponse fortement souhaitée mais qui ne vous engage pas)

RANDONNÉE PEDESTRE	MARCHE NORDIQUE			
tous les lundis après-midi	mercredi matin (1 mercredi sur 2)			
☐ jeudi après-midi <i>(1 par mois)</i>	tous les samedis matin			
dimanche toute la journée (1 par mois)	MARCHE RAPIDE			
RANDONNÉE CULTURELLE A PARIS	□ mercredi matin (1 mercredi sur 2)			
samedi toute la journée (tous les 1 ou 2 mois)	WEEK-ENDS			
	randonnée <i>(1 par an)</i>			
	marche nordique (1 par an)			
J'autorise l'association à communiquer mon adresse mail à la Fédération française de randonnée pédestre pour recevoir leurs informations et ma licence par email. ☐ oui ☐ non → J'autorise Ecouen Rando à utiliser mon image dans le cadre strict de sa communication (sur son site et en accès limité par un mot de passe) ☐ oui ☐ non				
 → Je déclare avoir lu le règlement intérieur de l'association (voir site) et l'accepter. → IMPORTANT: Le co-voiturage au départ d'Ecouen n'est systématique que pour la randonnée du jeudi après-midi. Mais, notez bien que la responsabilité de l'association commence au départ de la randonnée et non au départ du co-voiturage. Pour les autres activités, le co-voiturage s'organise entre les adhérents. 				
Fait à / / / Signature :				

